

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 511

présenté par

Mme Descamps, Mme Sanquer, Mme Thill, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau,
M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde,
M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sophie Métadier, M. Naegelen, M. Villiers, M. Warsmann et
M. Zumkeller

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.